AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2704
FR0000120172-FS0807

23 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 décembre 2014, la société par actions simplifiée Charles de Gaulle Neuilly[1] (15-19 avenue de Suffren, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2014, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT et détenir 318 770 actions CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT représentant autant droits de vote, soit 12,00% du capital et 11,74% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT hors marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Charles de Gaulle Neuilly déclare :

 - que l'acquisition hors marché des 318 770 actions de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT a été financée en fonds propres ;
 - agir seule ;
 - qu'elle envisage d'arrêter ses achats d'actions de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;
 - qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT au cours des six mois à venir ;
 - qu'elle n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - n'être partie à aucun accord ou instrument financier visé aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - n'être partie à aucun accord de cession temporaire concernant les titres de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;
 - qu'elle envisage de demander la nomination d'un administrateur au sein du conseil d'administration de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT. »

[1] Contrôlée par l'organisme de placement collectif immobilier Preim Euros OPCI, lui-même contrôlé par la société Suravenir SA, elle-même contrôlée par le Crédit Mutuel Arkéa SA.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 656 418 actions représentant 2 715 753 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, à ce jour.